

COVID 19 : FAQ conseil, emploi et mobilité

Cette FAQ est quotidiennement mise à jour par nos services experts, nourrie d'informations issues des services de l'État et d'autres CDG ou CIG, ce qui contribue à la stabilisation d'informations consolidées, garantissant ainsi leur fiabilité juridique et le traitement homogène des situations sur le territoire national.

CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ – LAURÉATS DE CONCOURS

Quelle est la date de la prochaine réunion des lauréats de concours qui aura lieu au CDG31 ?

CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ – L'ACCUEIL D'AGENTS EN MISSIONS TEMPORAIRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Quelles sont les obligations de l'employeur d'un agent en mission temporaire en termes de santé et sécurité ?

Le contrat prend fin pendant la période de confinement

L'agent en mission souhaite démissionner pendant son contrat ou mettre un terme avant la fin de son contrat

L'agent itinérant doit se rendre sur son lieu de travail pendant la période de confinement

L'agent souhaite réaliser une mission au sein de la réserve civique ou une action de bénévolat pendant la période de confinement

Vous vous posez une autre question ? Vous souhaitez contacter le service Missions temporaires ?

Que doit-on faire pour se réinscrire aux prochains ateliers objectifs recrutement ? **NOUVEAU**

CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ – LES DÉCLARATIONS DE VACANCES D'EMPLOI, DE DÉCLARATIONS D'EMPLOI ET OFFRES D'EMPLOI

Quelle est la procédure pour réaliser une nouvelle opération de DVE, DCE et offre d'emploi ?

DVE / DCE / Offre d'emploi : vous vous posez une autre question ?

CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ – ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ (PÉRIODE PRÉPARATOIRE AU RECLASSEMENT, BILAN REPÈRES ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL)

Vous êtes actuellement suivi dans le cadre d'une PPR, est ce que les rendez-vous sont reportés ?

Vous êtes actuellement suivi dans le cadre d'un Bilan Repères, est ce que les rendez-vous sont reportés ?

Vous êtes actuellement suivi dans le cadre d'un APEPP, est ce que les rendez-vous sont reportés ?

Accompagnement à la Mobilité : Vous vous posez une autre question ?

CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ – ACCOMPAGNEMENT À L' AIDE AU RECRUTEMENT, CONSEIL EN ORGANISATION, POLITIQUE DE RÉMUNERATION

Votre structure bénéficie actuellement d'un accompagnement d'aide au recrutement, que doit-on faire ?

Votre structure bénéficie actuellement d'un accompagnement en conseil en organisation, que doit-on faire ?

Votre structure bénéficie d'un accompagnement en politique de rémunération, que doit-on faire ?

Comment contacter le service Conseil en organisation pour une nouvelle demande ?

CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ – OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI

Campagne du bilan social 2019

CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ – LAURÉATS DE CONCOURS

Quelle est la date de la prochaine réunion des lauréats de concours qui aura lieu au CDG31 ?

Au regard des dispositions sanitaires en vigueur à Labège, les prochaines réunions d'information de Lauréats se dérouleront le 16 décembre 2020 en visio-conférence de 9H30 à 12h et de 14h à 16h30.

Les inscriptions seront ouvertes en ligne du 1^{er} au 30 novembre sur la page [Lauréat d'un concours ? Un accompagnement vers l'emploi territorial](#) dans le bloc «Liens Utiles». Vous pourrez poser vos questions dès ce stade.

Le nombre de place est limité à 20 participants qui recevront ensuite une invitation et des instructions pour se connecter à l'adresse mèl indiquée lors de l'inscription.

Les participants devront disposer d'un ordinateur équipé d'une caméra activée. Une animation sera projetée.

CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ – L'ACCUEIL D'AGENTS EN MISSIONS TEMPORAIRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Quelles sont les obligations de l'employeur d'un agent en mission temporaire en termes de santé et sécurité ?

L'autorité territoriale de la structure d'accueil est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. Ainsi pour les agents qui travaillent pendant la période de confinement, l'autorité territoriale devra notamment tout mettre en œuvre pour garantir le respect des gestes barrière tels que :

- Donner la possibilité aux agents de se laver les mains très régulièrement (savon ou gel hydro-alcoolique) ;
- Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts ;
- Assurer la distance obligatoire d'1 mètre entre les agents et le public dans tous lieux ;
- Assurer les désinfections régulières des poignées de portes, boutons d'ascenseur, toilettes, etc.

Le contrat prend fin pendant la période de confinement

Le contrat prend fin normalement à la date du terme.

Si la structure publique d'accueil souhaite une prolongation de la mission, vous en serez informé au préalable.

L'agent en mission souhaite démissionner pendant son contrat ou mettre un terme avant la fin de son contrat

L'agent doit envoyer sa lettre de démission par courriel au service Missions temporaires (missionstemporaires@cdg31.fr) en respectant le préavis mentionné dans le contrat.

L'agent itinérant doit se rendre sur son lieu de travail pendant la période de confinement

La structure publique territoriale d'accueil doit transmettre l'autorisation de déplacement à l'agent public itinérant signée par son autorité territoriale.

Il lui incombe de mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité et la protection de la santé de l'agent itinérant.

L'agent souhaite réaliser une mission au sein de la réserve civique ou une action de bénévolat pendant la période de confinement

L'agent peut réaliser des missions de réserve civique ou de bénévolat en posant des congés. Il doit en informer le service Missions temporaires par courriel (missionstemporaires@cdg31.fr).

Vous vous posez une autre question ? Vous souhaitez contacter le service Missions temporaires ?

Vous pouvez contacter les conseillers du CDG31, via l'adresse mél : missionstemporaires@cdg31.fr
N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées téléphoniques dans le mail pour pouvoir être rappelé.

Que doit-on faire pour se réinscrire aux prochains ateliers objectifs recrutement ? **NOUVEAU**

- Les ateliers « objectif recrutement » des 26 octobre 2020, 23 novembre 2020 et 14 décembre 2020 sont organisés en visioconférence dans le respect des préconisations sanitaires en vigueur à Labège.
- Les participants devront disposer d'un ordinateur équipé d'une caméra activée. Une animation sera projetée.
- Ils recevront un mél à leur adresse d'inscription leur indiquant l'identifiant de la réunion et les modalités de connexion.

Pour vous inscrire, [cliquer ici](#).

CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ – LES DÉCLARATIONS DE VACANCES D'EMPLOI, DE DÉCLARATIONS D'EMPLOI ET OFFRES D'EMPLOI

Quelle est la procédure pour réaliser une nouvelle opération de DVE, DCE et offre d'emploi ?

Le [Site Emploi Territorial](#) est en fonctionnement.

Toutes les opérations peuvent être réalisées et seront contrôlées puis validées par le CDG31. Il n'y a de modifications statutaires concernant les délais légaux de chaque opération.

DVE / DCE / Offre d'emploi : vous vous posez une autre question ?

Vous pouvez contacter le service Emploi via l'adresse emploi@cdg31.fr

CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ – ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ (PÉRIODE PRÉPARATOIRE AU RECLASSEMENT, BILAN REPÈRES ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL)

Vous êtes actuellement suivi dans le cadre d'une PPR, est ce que les rendez-vous sont reportés ?

Tous les rendez-vous initialement fixés, seront reportés à des dates ultérieures.

Le conseiller du CDG31, en charge du suivi de l'accompagnement, sera chargé de refixer des dates de rendez-vous. Il n'y a pas de possibilité de prolongation de la durée de l'accompagnement prévue dans la convention initiale.

Vous êtes actuellement suivi dans le cadre d'un Bilan Repères, est ce que les rendez-vous sont reportés ?

Tous les rendez-vous initialement fixés, seront reportés à des dates ultérieures.

Le conseiller du CDG31, en charge du suivi de l'accompagnement, sera chargé de refixer des dates de rendez-vous.

Vous êtes actuellement suivi dans le cadre d'un APEPP, est ce que les rendez-vous sont reportés ?

Tous les rendez-vous initialement fixés, seront reportés à des dates ultérieures.

Le conseiller du CDG31, en charge du suivi de l'accompagnement, sera chargé de refixer des dates de rendez-vous.

Accompagnement à la Mobilité : Vous vous posez une autre question ?

Vous pouvez contacter les conseillers du CDG31 via les adresses suivantes :

- apepp@cdg31.fr
- bilansreperes@cdg31.fr
- ppr@cdg31.fr

CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ – ACCOMPAGNEMENT À L' AIDE AU RECRUTEMENT, CONSEIL EN ORGANISATION, POLITIQUE DE RÉMUNERATION

Votre structure bénéficie actuellement d'un accompagnement d'aide au recrutement, que doit-on faire ?

Tous les jurys de recrutement sont reportés après la période de confinement. Pour toute autre question, vous pouvez contacter les conseillers du CDG31, via l'adresse suivante : recrutement@cdg31.fr

Votre structure bénéficie actuellement d'un accompagnement en conseil en organisation, que doit-on faire ?

Tous les accompagnements sont reportés après la période de confinement. Pour toute autre question, vous pouvez contacter les conseillers du CDG31, via l'adresse mël : conseilrh@cdg31.fr

Votre structure bénéficie d'un accompagnement en politique de rémunération, que doit-on faire ?

Tous les accompagnements sont reportés après la période de confinement. Pour toute autre question, vous pouvez contacter les conseillers du CDG31, via l'adresse mël : conseilrh@cdg31.fr

Comment contacter le service Conseil en organisation pour une nouvelle demande ?

Vous pouvez contacter les conseillers du CDG31 qui vous répondront sur les modalités de réalisation de ces missions après le confinement., via l'adresse mël : conseilrh@cdg31.fr

CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ – OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI

Campagne du bilan social 2019

Pour toute question relative, à l'observatoire régional, vous pouvez contacter un conseiller du CDG31, via l'adresse mël : observatoire@cdg31.fr



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne
590, rue Duboussier - CS 37666 - 31676 LAMÈGE CEDEX - Téléphone 05 81 91 93 00 - Télécopie 05 62 26 09 39 - M@ contact@cdg31.fr
www.cdg31.fr